

L'annexe B est amendée par l'abrogation de l'item 455, qui est remplacé par le suivant :

455. Effets appartenant aux immigrants, savoir :

Vêtements, livres, meubles et autres articles domestiques; instruments et outils servant à un métier, à une occupation ou à un emploi, fusils, instruments de musique, machines à coudre à l'usage domestique, machines à écrire, bicycles, charrettes, wagons et autres véhicules, instruments agricoles et bétail vivant pour la ferme, excepté le bétail ou les articles destinés à la vente, ou pour usage comme outillage d'entrepreneur, ainsi que les véhicules ou instruments mûs par force mécanique, ou les machines pour usage dans les établissements manufacturiers; tous les articles qui précèdent qui auront été réellement la propriété de l'immigrant pendant au moins six mois avant son départ pour le Canada et sous réserve des règlements prescrits par le ministre des Douanes: pourvu que tout article passible de droits importés par l'immigrant au moment de sa première arrivée, et qu'il ne sera pas vendu ou qu'il n'en sera pas autrement disposé sans acquitter les droits avant le délai d'un an à dater de l'arrivée de l'immigrant au Canada.

2. Résolu.—Que l'exemption de droits sur la machine et fer et acier de construction pour servir à la construction et à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, autorisée par l'article 11 du chapitre 11 des Statuts de 1904, est prolongée du 1er avril 1905 au 30 juin 1906.

3. Résolu.—Que l'exemption de droits sur les machines et appareils d'un genre qui ne se fabriquent pas au Canada destinés à servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, autorisée par l'article 12 du susdit chapitre, est prolongée du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

4. Résolu.—Que l'article 18 du susdit chapitre est amendé en insérant après le mot "production" dans la cinquième ligne, les mots "ou d'aucun pays britannique".

M. R. L. BORDEN : Pourquoi ce changement ?

M. FIELDING : C'est l'item relatif à la mélasse. Si la mélasse est expédiée à Terre-neuve et de là au Canada, elle sera censée avoir été expédiée directement et c'est pourquoi nous ajoutons "ou d'aucun pays britannique".

M. DANIEL : L'honorable ministre des Finances a-t-il oublié la question dont je lui ai parlé ?

M. FIELDING : La question est très intéressante et, pour ma part, j'y porte un vif intérêt, mais après le débat de l'an dernier, j'ai entendu exprimer d'autres opinions qui prouvent, pour le moins, qu'il y a deux côtés à cette affaire, et il se peut qu'en voulant avantager nos ports canadiens nous soulevions d'autres difficultés. Le Gouvernement n'a encore rien décidé définitivement. Si l'honorable député connaissait toute la question et était mis au courant de quelques-unes de ces difficultés, il verrait qu'il y a matière à discussion. Je n'y renonce pas, mais je

M. CRAWFORD.

je dis qu'il y a des raisons plausibles qui demandent à être approfondies.

(Rapport est fait des résolutions, qui sont adoptées.)

M. FIELDING : Je demande à déposer le bill (n° 190) pour amender l'acte des douanes de 1897.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

#### AJOURNEMENT—MEDECINS MILITAIRES DE DISTRICTS.

M. FIELDING : Je propose que la séance soit levée.

M. R. L. BORDEN : Je demanderai au Gouvernement de déposer, lundi, si c'est possible, toute correspondance ou documents relatifs à l'allocation qui est payée, en vertu d'un statut, je crois, au directeur du service de santé de chaque district. Il s'est élevé des doutes sur la question de savoir si ceux de ces officiers qui sont en même temps membres de cette Chambre, peuvent sans inconvénient recevoir cette allocation ou agir comme directeur de ce service. Il serait à propos de discuter cette question.

S'il existe une correspondance relative à la distribution de médailles à ceux qui ont fait dix-huit mois de service dans l'Afrique du Sud, j'aimerais qu'elle fut déposée.

Un malentendu s'est produit entre le ministère de la Milice et le War Office, sur la question de savoir si cela voulait dire dix-huit mois de service dans l'Afrique du Sud, ou dix-huit mois de service y compris le voyage pour se rendre en Afrique.

J'aimerais aussi à savoir de quoi nous nous occuperons demain.

M. FIELDING : Je parlerai au ministre de la Milice des correspondances que désire mon honorable ami (M. R. L. Borden).

Demain, nous nous occuperons de certains bills de moindre importance qui sont sur l'ordre du jour et ensuite la Chambre se formera en comité des subsides.

La motion est adoptée et la séance est levée à minuit et vingt minutes, vendredi.

#### CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 7 juillet 1905.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

#### INTERDICTION DU BETAIL DU CANADA EN GRANDE-BRETAGNE.

M. P. M. McKENZIE (Bruce-sud) : Je propose :

Que le sixième rapport du comité d'agriculture et de colonisation soit approuvé.